FICHE D'INFORMATIONS LÉGALES DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION (DER)



AVERTISSEMENT

En application de la réglementation destinée à protéger les investisseurs , les cabinets en gestion de patrimoine exerçant les activités de Conseiller en investissements financiers , d'intermédiaire d'assurance et/ou de démarcheur bancaire et financier sont dans l'obligation de remettre à leur clientèle , avant la formalisation d'un contrat , un document d'entrée en relation conforme à l'article 325-3 du Règlement général de l'AMF et à l'article L.520-1 du C ode des A ssurances . Ce document vous permet de vérifier par vous -même le statut et la capacité d'exercice de notre C abinet .

Montaigne Patrimoine, créée en 2003, par Louis Alexandre de FROISSARD, Gérant, figure parmi les plus importantes sociétés de conseil en gestion de patrimoine en Aquitaine.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Monsieur Louis de FROISSARD, en qualité de DPO, dans le cadre de notre mission de conseil. Elles sont conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et sont destinées uniquement à notre utilisation. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant M. de FROISSARD à l'adresse suivante : louis@montaignepatrimoine.fr

Montaigne Patrimoine est une société basée à Bordeaux et en Vendée dont le but est d'intermédier auprès des particuliers et des professionnels des solutions financières liées à la gestion de leur patrimoine. Votre conseiller Montaigne Patrimoine, Louis Alexandre de FROISSARD relève des statuts réglementés suivants :

STATUTS LÉGAUX ET AUTORITÉS DE TUTELLE

CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS (C.I.F.)

Montaigne Patrimoine est susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF.

N° d'enregistrement ORIAS : | 07 019 428 |

Référencé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr). Plafonds de garantie : 300 000 euros par sinistre et 600 000 euros par période d'assurances s'il s'agit d'une personne morale employant deux salariés au minimum.

N° d'enregistrement ANACOFI : | E003524 |

Adhérent à la l'association des Conseil Diplômés en Gestion de Patrimoine (ANCDGP) et à l'Association Nationale des Conseillers Financier (ANACOFI), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers) au titre du CIF.

Les prestataires avec lesquels Montaigne Patrimoine peut être amené à travailler sont les suivants :

Acofi Gestion; Alto Invest; Amaïka AM; Amiral Gestion; Amundi; Amundi Lux; Athymis Gestion; Axa Investment Managers; Axa Rosenberg; Axiom Alternative Investments; Baring Fund Managers Ltd; BDL Capital Management; BFT Gestion; Blackrock; BNP Paribas AM; CA Indosuez Gestion; Camgestion; Carmignac Gestion; CBT Gestion; CCR AM; CM-CIC AM; Cogefi Gestion; Comgest; Convictions AM; CPR AM; DNCA Finance; DNCA Finance Lux; Dorval Finance; DWS Investments; Edmond de Rothschild AM; EFG AM; Exane AM; Fidelity Lux; Finance SA; Financière de l'échiquier; Franklin Templeton Investment Fds; Ginger AM; GT Finance; Hixance AM; HMG Finance; Hottinger & Cie; HSBC Investment Funds; ING IM Lux; Invesco AM; Invest AM; JP Morgan AM; KBL Richelieu Gestion; Keren Finance; La Française AM; Lazard Frères Gestion; Lutetia Capital; Lyxor Inter. AM; M&G Group; Mandarine Gestion; Meeschaert AM; Métropole Gestion; Moneta AM; Montpensier AM

; Natixis AM ; Neuflize OBC Investissements ; Nordea Investment Fds ; OFI AM ; Oyster AM ; Palatine AM ; Pastel & Associés ; Phileas AM ; Pictet Fds ; PIM Gestion France ; Prink Capital ; Prim'Finance ; Primonial AM ; Raiffeisen Capital Management ; Rivoli Fund Management ; Rothschild & Cie Gestion ; Rouvier Associés ; Schroder IM ; Société Générale Gestion ; Sparinvest ; SPGP ; Sunny AM ; Swan Capital Management ; SwissLife AM ; Sycomore AM ; Thiriet Gestion ; Tikehau IM ; Tocqueville Finance ; Union Bancaire Privée Lux ; Varenne Capital Partners ; Wiséam... (Montaigne Patrimoine attire votre attention sur le fait que cette liste n'est pas exhaustive et est susceptible d'évoluer dans le temps

ACTIVITES ASSUREES	PLAFONDS DE GARANTIE
Conseil en Investissement Financier (CIF)	300 000€ par sinistre et 600 000€ par période d'assurance
Démarchage bancaire	150 000 € par sinistre et 300 000€ par période d'assurance
Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement (IOBSP)	500 000€ par sinistre et 800 000€ par période d'assurance

Démarchage financier	300 000€ par sinistre et 600 000€ par période d'assurance
Intermédiation d'assurances	1 500 000€ par sinistre et 2 000 000€ par période d'assurance
Conseil juridique et rédaction d'actes sous seing privé exercé à titre accessoire	70 000€

ACTIVITÉ DE DÉMARCHAGE BANCAIRE ET FINANCIER

N° d'enregistrement ORIAS : I 07 019 428 I

Référencé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr)

Plafonds de garantie : 150 000 euros par sinistre et 300 000 euros par période d'assurances s'il s'agit d'une personne morale.

Les prestataires avec lesquels Montaigne Patrimoine dispose d'une carte de démarchage bancaire et financier sont : Axa Banque ; Banque Privée 1818 ; GE Money Bank ; Midi Capital ; Rothschild & Cie Banque ; Séletion 1818 ; SwissLife Banque Privée ; Sigma Gestion... (Montaigne Patrimoine attire votre attention sur le fait que cette liste n'est pas exhaustive et est susceptible d'évoluer dans le temps).

Conformément à l'article L341-12 du Code monétaire et financier, la carte de démarchage bancaire et financier a été présentée à la personne démarchée.

INTERMÉDIAIRE EN OPÉRATIONS DE BANQUE ET EN SERVICES DE PAIEMENT (IOBSP)

N° d'enregistrement ORIAS : | 07 019 428 |

Référencé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr), appartenant à la catégorie de mandataire non exclusif en opérations de banque et de services de paiement. Plafonds de garantie : 500 000 euros par sinistre et 800 000 euros par période d'assurances

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlables par l'ACPR.

Les prestataires avec lesquels Montaigne Patrimoine peut être amené à travailler sont :

Axa Banque ;Crédifinn; Banque 1818 ; Rothschild & Cie Banque ; SwissLife Banque Privée, Cortal... (Montaigne Patrimoine attire votre attention sur le fait que cette liste n'est pas exhaustive et est susceptible d'évoluer dans le temps).

COURTIER EN ASSURANCE

N° d'enregistrement ORIAS : | 07 019 428 |

Référencé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr)
Positionnée dans la catégorie « b » selon l'article L.520-1 II 1°, Montaigne Patrimoine n'est pas soumise à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance.

Les prestataires avec lesquels Montaigne Patrimoine peut être amené à travailler sont :

Axa France Vie ; Afer ; AG2R La Mondiale ; Ageas ; AlG ; Allianz ; April ; AVIP ; AVIVA ; Cardif ; Ciprès Vie ; Generali patrimoine ; Met Life ;

Oradea ; Sélection 1818 ; SwissLife ; UAF Patrimoine...... (Montaigne Patrimoine attire votre attention sur le fait que cette liste n'est pas exhaustive et est susceptible d'évoluer dans le temps).

ORIA Conseil, 2 rue Georges Joyeux - 95 440 ECOUEN

LIEN CAPITALISTIQUE

Il n'existe aucun lien capitalistique existe entre Montaigne Patrimoine et une autre institution financière. La Capital est détenu à 80% par Louis Alexandre de Froissard et à 20% par les salariés

RÉMUNÉRATION

Lorsque la prestation de Conseil en investissements financiers est suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, le conseiller en gestion de patrimoine indépendant peut recevoir, en plus des frais de souscription non acquis aux OPCVM, une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 50% de ceux-ci. Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client pourra obtenir communication d'informations plus précises sur simple demande auprès de son conseiller.

La prestation de courtage en assurance est rémunérée par une commission sur encours payée par le distributeur/ promoteur.

Lorsqu'un client effectue une opération d'intermédiation avec Montaigne Patrimoine, les frais d'entrée des opérations effectuées sont réduits de moitié s'il a auparavant confié une mission de conseil à la société Montaigne Conseil.

RÉCLAMATION-LITIGE

En cas de litige, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Toute réclamation portant sur les informations ou prestations rendues par Montaigne Patrimoine peut être adressée par écrit au siège social de la société à l'adresse suivante : Montaigne Patrimoine, 185, Bd du Mal Leclerc CS 41 798, 33081 BORDEAUX Cedex. Montaigne Patrimoine disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- L'ANACOFI (Commission Arbitrages et Discipline) 92, rue d'Amsterdam, 75009 PARIS, le médiateur de l'AMF, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02. Site internet : http://www.amf-france.org/Lemediateur-de-l-AMF/Le-mediateur-mode-d-emploi/Modes-de-saisine.html
- l'Autorité de Contrôle Prudentiel, 4 Place de Budapest, 75436 PARIS Cedex 09 La Médiation de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09. Site internet : http://www.mediation-
- assurance.org/Saisir+le+mediateur

 Médiation de la consommation ANM Conso, 62 rue Tiquetonne, 75002 PARIS. Site internet IOBSP: http://www.anm-conso.com/anacofi-iobsp. Site internet Immobilier: http://www.anm-conso.com/anacofi-immo En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents.

CLAUSE DE CONFIDENTIALITÉ

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, Montaigne Conseil s'abstient, sauf accord exprès de votre part, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission les informations concernant ses clients. Montaigne Conseil garantit la confidentialité des données personnelles collectées et prend toutes les mesures appropriées pour les protéger. En outre, ces données ne seront utilisées qu'à des fins entrant dans l'objet social de Montaigne Conseil. Néanmoins, dans le cadre de la réalisation de ses services, ces informations peuvent être transmises à des tiers.

Cette disposition ne pourra être opposée à l'ANACOFI dans le cadre de ces missions de contrôle.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, la personne concernée bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui la concerne, et qu'elle peut exercer en contactant son conseiller.

Nous attirons votre attention sur le fait que la qualité des conseils qui pourront vous être apportés dans le cadre d'une future mission dépend essentiellement de la transparence des informations que vous nous aurez communiquées.

	atteste avoir reç gé en deux exemplaires dont un remis au client).	u ce document lors de notre
Fait à	;	
Signature du client :	Signature du conseiller :	

BORDEAUX - VENDEE - PARIS

ORIA Conseil, 2 rue Georges Joyeux - 95 440 ECOUEN